



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expulsions

Question écrite n° 104721

Texte de la question

De 84 138 en 2002, les expulsions locatives sont en constante augmentation pour atteindre 103 285 en 2004. La Confédération générale du logement vient de publier un rapport sur les jugements d'expulsion. Elle a procédé à une étude à partir de 135 décisions de justice se prononçant sur des expulsions, constatant ainsi, différentes pratiques des magistrats. Cette étude a permis de mettre en évidence certaines difficultés au détriment des locataires. Elle préconise de faire du « référé » l'exception en matière d'expulsion. L'expulsion ne doit pas être systématiquement considérée comme un cas d'urgence. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de lui donner son sentiment à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104721

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9733